

**Oléoduc 9B d'Enbridge:
Des citoyens demandent à la Communauté métropolitaine de Montréal d'exiger plus d'essais
hydrostatiques**

Montréal, 29 Avril 2015 – Des représentants des Citoyens au Courant, un groupe de citoyens de Vaudreuil-Soulanges, se présenteront demain à l'Assemblée des membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour demander à son président, le maire de Montréal, monsieur Denis Coderre, de tout faire en son pouvoir pour que des essais hydrostatiques soient réalisés sur l'ensemble de la canalisation 9B d'Enbridge avant que l'Office national de l'énergie (ONÉ) n'autorise le transport de 300,000 barils par jour de pétrole non conventionnel dans un oléoduc qui traverse plus d'une centaine de cours d'eau en Ontario et au Québec, de nombreuses nappes phréatiques, des régions densément peuplées (Toronto), des terres agricoles et plusieurs écosystèmes fragiles.

L'essai hydrostatique est requis par la réglementation avant la mise en service de tout nouvel oléoduc ou de tout nouveau tronçon de tuyau se raccordant à un oléoduc existant. Dans le cas des oléoducs qui sont ou ont déjà été en service, l'essai hydrostatique demeure essentiel pour revalider la pression maximale de service et pour révéler les petits trous de corrosion ou certaines fissures indétectables par les outils d'inspection interne, qui causent des fuites et qui peuvent mener à des ruptures. En ce qui concerne la canalisation 9B d'Enbridge construite en 1975, le dernier essai hydrostatique a été réalisé en 1997. Pour l'actuel projet d'inversion, la compagnie Enbridge n'est pas obligée d'effectuer cet essai sur l'ensemble de la canalisation. La compagnie a tenté d'obtenir une dérogation afin de ne pas avoir à réaliser les essais hydrostatiques sur les nouveaux tuyaux construits dans ses stations de pompages, ce qui lui a été refusé par l'ONÉ. Cependant, Enbridge a réussi à convaincre l'ONÉ de ne pas exiger un essai hydrostatique sur l'ensemble de la canalisation existante comme condition préalable à l'autorisation de mise en service. Bien que l'ONÉ ait indiqué qu'il pourrait toujours exiger ces essais s'il le jugeait nécessaire pour garantir la sécurité du projet, les réponses obtenues des dirigeants de l'ONÉ, tant à la CMM que suite à leur passage aux HEC le 26 février dernier, ont laissé entendre que l'ONÉ avait fait sien les arguments d'Enbridge, à savoir que l'inspection interne de la canalisation était suffisante pour en évaluer l'intégrité, et que le test hydrostatique pourrait endommager l'oléoduc.

L'enjeu est de taille : si une rupture majeure se produisait sous la rivière des Outaouais qui constitue la source d'eau potable de 2,5 millions de personnes, ce sont 957 000 litres de pétrole qui pourraient se déverser en 13 minutes, le temps maximal estimé par Enbridge pour la fermeture des vannes sur ce tronçon de l'oléoduc. C'est sans compter que les Audiences de l'ONÉ sur le projet d'inversion de la canalisation 9B en 2013 ont permis d'apprendre que le système de détection à distance des fuites ne permet pas de détecter les fuites de moins de 588 litres à la minute.

En Ontario, le Ministère de l'énergie, ainsi que plusieurs groupes de citoyens, y compris l'Ontario Pipeline Landowners Association (OPLA) ont réclamé la réalisation d'un essai hydrostatique sur l'ensemble de l'oléoduc. Récemment, l'OPLA a demandé à l'ONÉ de ne pas autoriser la mise en service de l'oléoduc 9B et de forcer Enbridge à construire un nouvel oléoduc avec un tracé qui évite les zones à haut risque. Louise Lanteigne, une résidente de Waterloo ayant participé aux deux audiences de l'ONÉ sur l'oléoduc 9 (phase 1 et 9B), a obtenu, suite à une demande d'accès à l'information, un document provenant d'un gestionnaire associé aux Audiences de l'ONÉ sur l'oléoduc 9 qui mentionnait à ses collègues que : "Having only final oral argument and no cross examination worked well in this case, due to the highly technical issues regarding engineering and integrity." Madame Lanteigne souligne que : "puisque la compagnie Enbridge construit, gère et maintient des oléoducs, le fait que l'ONÉ ait exclu le contre interrogatoire de la compagnie sur les plans du mérite technique, de l'ingénierie et de l'intégrité structurale de l'oléoduc 9 signifie que le public n'a pas pu contre interroger Enbridge. Ceci est déraisonnable, illogique et à mon avis, illégal."

Depuis deux mois, un nombre grandissant de municipalités le long du tracé de l'oléoduc et ailleurs ont adopté des résolutions afin d'exiger que l'ONÉ se prévale de son pouvoir d'ordonner qu'Enbridge effectue les essais hydrostatiques sur l'ensemble de la canalisation existante avant toute autorisation de mise en service. Les Citoyens au Courant souhaitent que la CMM et son président, monsieur Denis Coderre, donne une voix encore plus puissante à ce mouvement grandissant des municipalités. "Le Maire Coderre a démontré à plusieurs reprises son leadership en ce qui concerne la sécurité publique en lien avec le projet

d'Enbridge. On constate clairement que l'ONÉ est attentif aux propos et à la position de la CMM dans ce dossier. Le Maire Coderre a l'envergure nécessaire pour mettre cette question à l'avant-plan des discussions" convient Lorraine Caron, résidente de Saint-Lazare et membre des Citoyens au Courant. "Notre eau potable est à risque, c'est aussi simple que ça", conclut Caron.

— 30 —

SOURCE : Les Citoyens au Courant

Pour information: Lorraine Caron PhD
Membre, Les Citoyens au Courant
Cell: 514-577-2644 ; lescitoyensaucourant@gmail.com